

Ville de Prilly
Conditions générales de vente des abonnements de piscine de la piscine de la Fleur-de-Lys

Art. 1 Généralités

Les présentes conditions générales s'appliquent aux commandes d'abonnements de piscine passées sur le site : www.prilly.ch.

Les transactions ne sont valables que sur le territoire suisse.

Art. 2 Conclusion du contrat

Le contrat de vente est réputé conclu dès que la Ville de Prilly confirme au client sa commande par courriel ou courrier.

La Ville de Prilly se réserve le droit de refuser une commande à un client ayant de précédentes factures impayées.

Art. 3 Prix

Les prix des produits proposés par la Ville de Prilly sont en francs suisses (CHF) et incluent la TVA selon les taux en vigueur. Les prix affichés au moment de la commande sont applicables. Les frais d'envoi postaux de la commande sont inclus dans le prix.

Art. 4 Conditions de paiement

Le client peut payer sa commande par carte de crédit, TWINT ou par Postcard. Le montant de la commande, frais de livraison inclus, est débité au moment de la confirmation de la commande.

Art. 5 Envoi

L'abonnement commandé depuis le site internet www.prilly.ch est envoyé par poste à l'acheteur. L'envoi est effectué uniquement en Suisse à l'adresse indiquée par l'acheteur.

Art. 6 Protection des données personnelles

Les données personnelles du client sont traitées de manière confidentielle.

La Ville de Prilly transmet les données personnelles à des tiers uniquement pour la bonne exécution de la commande ou du paiement.

Les données personnelles ont une durée limitée de stockage de 12 mois, puis elles sont détruites.

Art. 7 For juridique et droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit suisse. Pour toutes questions non résolues ou non prévues, les règles du Code des obligations s'appliquent. Les litiges sont de la compétence des tribunaux ordinaires. Le for est à Lausanne.

Ainsi fait à Prilly, le 9 mai 2024.